Règlement des Championnats départementaux jeunes des Pyrénées-Orientales 2026

Samedi 14 et dimanche 15 novembre 2026 à Perpignan

Le présent règlement fixe l'organisation sportive, les conditions de participation et les modalités de qualification au Championnat d'Occitanie pour l'édition 2026.

Catégories	Dates	Lieu
U08 et U10	Samedi 14 novembre	**Salle Bolte** 77 rue Jean Baptiste Lulli 66000 Perpignan
U12 et catégories supérieures	Samedi 14 et dimanche 15 novembre	**Salle polyvalente de la Mairie** Quartier Nord 210 avenue du Languedoc 66000 Perpignan

1 Organisation et champ d'application

1.1 Tournois

Le Comité départemental du jeu d'échecs des Pyrénées-Orientales organise les Championnats départementaux jeunes 2026. Ils comprennent cinq tournois par catégorie d'âge, U08, U10, U12, U14 et U16, ainsi qu'un Open commun U18 et U20. Tous les tournois sont ouverts aux participantes et participants remplissant les conditions de l'article 2.

La catégorie correspond à l'âge atteint au 31 décembre de la saison sportive en cours. Ainsi, U10 signifie moins de 10 ans à cette date.

1.2 Répartition des sites

Les U08 et U10 jouent uniquement le samedi 14 novembre 2026 à la salle Bolte. Les U12, U14, U16, U18 et U20 jouent le samedi 14 novembre après-midi et le dimanche 15 novembre 2026 à la salle polyvalente de la Mairie Quartier Nord. Chaque joueur reste affecté à son site pendant toute la compétition.

2 Participation et inscriptions

2.1 Licence et rattachement

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence FFE A dans un club d'échecs des Pyrénées-Orientales. Une licence peut être délivrée sur place dans les conditions prévues à l'article 2.2. Chaque participant doit être français ou scolarisé dans un établissement français.

2.2 Inscription

L'inscription s'effectue en ligne sur https://www.cdje66.org/inscription-tournoi/. Le droit d'inscription est fixé à 10 euros pour les joueurs déjà titulaires d'une licence A. Les joueurs non licenciés peuvent prendre une licence A sur place pour un montant total de 20 euros, inscription comprise. Le règlement est effectué sur place.

Les scolaires non licenciés bénéficiant d'un enseignement du jeu d'échecs dans leur établissement en partenariat avec le CDJE66 ou un club affilié bénéficient de la licence FFE et de l'inscription offertes. L'établissement doit être indiqué lors de l'inscription en ligne.

3 Horaires, rondes et cérémonies

3.1 Pointage et retard

Le pointage est ouvert **à 12 h 45** et clôturé **à 13 h 45 le samedi 14 novembre** sur chacun des deux sites. Les participants doivent se présenter suffisamment tôt pour permettre les vérifications administratives. Un joueur non pointé à 13 h 45 pourra ne pas être apparié à la première ronde.

3.2 Programme et nombre de rondes

Chaque tournoi se dispute en 7 ou 9 rondes. Le nombre définitif de rondes est arrêté par l'arbitre principal en fonction du nombre d'inscrits, du système d'appariement retenu et des contraintes du site. Il est annoncé avant le lancement de la première ronde et ne peut plus être modifié ensuite, sauf cas de force majeure.

Groupe	Samedi 14 novembre	Dimanche 15 novembre
U08 et U10	12 h 45 – 13 h 45 : pointage 14 h 00 : première ronde 7 ou 9 rondes dans l'après-midi **18 h 00 : remise des prix**	Pas de jeu
U12 et catégories supérieures	12 h 45 – 13 h 45 : pointage 4 rondes à partir de 14 h 00	10 h 00 : reprise 3 rondes si format 7 5 rondes si format 9 **18 h 00 : remise des prix**

Pour les U12 et catégories supérieures, les horaires indicatifs du samedi sont 14 h 00, 15 h 10, 16 h 20 et 17 h 30. Le dimanche débute à 10 h 00 et comporte une pause déjeuner. Les horaires détaillés des rondes sont publiés avec la liste des participants et confirmés au pointage.

La remise des prix des U08 et U10 est prévue le **samedi 14 novembre à 18 h 00, salle Bolte**. Celle des U12 et catégories supérieures est prévue le **dimanche 15 novembre à 18 h 00, salle polyvalente de la Mairie Quartier Nord**. Ces horaires sont prévisionnels, sous réserve de la fin des parties et de la validation des classements.

3.3 Cadences

- U08 et U10 : 15 minutes plus 5 secondes par coup et par joueur.
- U12, U14, U16, U18 et U20 : 25 minutes plus 10 secondes par coup et par joueur.

3.4 Système d'appariement

Les appariements sont réalisés au système suisse intégral ou, lorsque l'effectif le justifie, selon une formule toutes rondes simple ou aller-retour permettant de jouer le nombre annoncé de parties. Ils sont établis avec le logiciel Scharly Chess sous la responsabilité de l'arbitre principal.

4 Qualification au Championnat d'Occitanie

4.1 Catégories concernées

Les règles de qualification du présent article s'appliquent aux catégories U08 à U16. L'Open U18 et U20 n'entre pas dans les contingents ci-dessous. Les dispositions régionales propres à ces deux catégories sont appliquées par la Ligue.

4.2 Seuils de points

Pour être qualifié au titre de la grille de points, il faut atteindre ou dépasser le score correspondant au nombre de rondes effectivement joué. Les seuils publiés par la Ligue pour les deux formats retenus sont les suivants :

Nombre de rondes	Seuil mixte	Seuil féminin
7	4,5 points	3,5 points
9	6 points	4,5 points

4.3 Planchers et plafonds applicables au département 66

Le nombre de qualifiés est encadré, pour chaque catégorie et pour chacun des deux tableaux, par un minimum et un maximum. Les contingents applicables aux Pyrénées-Orientales sont :

Catégorie	Mixte minimum	Mixte maximum	Féminines minimum	Féminines maximum
U08	2	8	2	5
U10	2	10	3	7
U12	5	14	3	9
U14	5	14	3	7
U16	4	13	2	7

4.4 Application de la grille

- Seuil atteint : le joueur figure parmi les candidats à la qualification.
- Sous le minimum : compléter avec les mieux classés jusqu'au minimum prévu.
- Au-dessus du maximum : retenir les mieux classés dans la limite du plafond.
- Tableaux mixtes et féminins distincts ; chaque personne ne compte qu'une fois.
- Égalité à la limite du contingent : appliquer les départages de l'article 6.

La liste officielle des qualifiés est publiée par le directeur du championnat après vérification des résultats et transmise à la Ligue.

4.5 Repêchage

Lorsqu'un qualifié ne confirme pas sa participation au Championnat d'Occitanie dans le délai fixé par la Ligue, sa place peut être proposée au premier non-qualifié de la même catégorie et du même tableau, dans l'ordre du classement final. Le remplaçant doit avoir atteint le seuil de points requis. La confirmation et les demandes de remplacement sont adressées au directeur du championnat départemental, chargé de la transmission à la Ligue.

5 Règles de jeu et comportement

5.1 Règles applicables

Les règles du jeu de la FIDE et les règlements de la Fédération Française des Échecs en vigueur à la date de la compétition s'appliquent. Pour les cadences rapides, les dispositions de l'annexe A des règles du jeu sont applicables pendant l'intégralité de la compétition.

5.2 Aide extérieure et appareils électroniques

Chaque participant joue personnellement ses parties, sans aide humaine ou informatique. Un appareil électronique peut se trouver dans l'aire de jeu uniquement s'il est complètement éteint et rangé dans un sac, conformément aux consignes de l'arbitre. Toute utilisation ou détention non conforme entraîne les sanctions prévues par les règles de la FIDE, pouvant aller jusqu'à la perte de la partie.

5.3 Respect des personnes et des lieux

Les joueurs, accompagnants et officiels respectent les décisions de l'équipe d'arbitrage, les autres participants, le matériel et les locaux. Tout comportement perturbateur, violent, discriminatoire ou contraire à l'éthique sportive peut faire l'objet d'une sanction sportive et d'un signalement au Comité directeur du CDJE66.

6 Classement et départages

6.1 Classement

Le classement final est établi au nombre de points : 1 point pour une victoire, un demi-point pour une partie nulle et 0 point pour une défaite. Les titres de champion et championne des Pyrénées-Orientales sont attribués dans chaque catégorie et sont cumulables avec une qualification régionale.

6.2 Départages

Pour les tournois au système suisse, les ex æquo sont départagés dans l'ordre suivant : 1. Buchholz tronqué ; 2. Buchholz ; 3. performance. Pour les tournois toutes rondes, ils sont départagés dans l'ordre suivant : 1. Sonneborn Berger ; 2. Koya. L'arbitre principal paramètre et contrôle les départages avant la première ronde.

7 Prix et remise des récompenses

Dans chaque catégorie sont décernés les titres de champion et championne des Pyrénées-Orientales. Des trophées sont remis aux podiums mixtes et féminins et une médaille est remise à chaque participant, sous réserve de sa présence à la cérémonie. Les horaires et lieux des remises des récompenses figurent au programme de l'article 3.2. Les cérémonies interviennent après la dernière ronde et la validation des classements.

8 Encadrement et accès aux aires de jeu

8.1 Direction et arbitrage

Le Comité directeur du CDJE66 désigne le directeur du championnat, chargé des inscriptions, de la coordination des deux sites et de la publication de la liste des qualifiés. La liste des arbitres et la répartition des responsabilités par site sont publiées avant la compétition. Pour l'édition 2026, la direction du championnat est assurée par Stéphane Laborde, Arbitre FIDE 610437.

8.2 Accompagnants et public

Pendant les parties, seuls les joueurs, les arbitres et les officiels expressément autorisés par le CDJE66 peuvent entrer dans l'aire de jeu, sauf autorisation ponctuelle de l'arbitre. Les accompagnants restent dans les espaces qui leur sont indiqués et veillent à ne pas perturber le déroulement des rondes.

9 Décisions et entrée en vigueur

Toute situation non prévue par le présent règlement est tranchée par l'arbitre principal dans le respect des règlements FIDE et FFE. Les décisions sportives de l'arbitre sont prises selon les voies de recours prévues par les règlements applicables. Le présent règlement entre en vigueur pour les Championnats départementaux jeunes des Pyrénées-Orientales des 14 et 15 novembre 2026.

Le directeur du championnat
Stéphane Laborde
Arbitre FIDE 610437